

Cela suffit.

Les agents condamnent les 2 370 suppressions d'emplois supplémentaires pour 2009 inscrites à l'ordre du jour du CTPC emploi de décembre. Pour le Lot et Garonne, cela se traduit par 13 suppressions.

Le gouvernement les justifie par le fait que « les caisses sont vides ». Or, il trouve dans le même temps des milliards d'euros pour voler au secours des banques qui ont joué au casino boursier.

Face à la fusion, les agents exigent que l'administration prenne en compte leurs revendications

Les décisions prises en matière de régimes indemnitaires ont accru l'écart de rémunération entre les agents de catégorie A, B et C d'un côté et les cadres supérieurs de l'autre. De plus l'annonce des ministres du 5 décembre de mettre en place la rémunération au mérite est inacceptable, tout comme la baisse de 10 % en 8 ans du pouvoir d'achat.

En matière de conditions de travail, la pénurie d'effectifs, la perte des repères professionnels et la dictature des indicateurs sont devenus insupportables pour tous les agents.

Emplois, rémunérations, condition de travail, sur ces trois sujets essentiels, la DGFIP aggrave les injustices. Les SIP, c'est la généralisation de la polyvalence et la dégradation garantie des conditions de travail. Les agents et le SNADGI CGT condamnent et refusent ce passage en force.

Dans le prolongement de cette politique régressive vis à vis de la Fonction Publique (Révision Générale Politiques Publiques), le retour du projet dit de « mobilité » constitue une attaque supplémentaire contre nos statuts. Ce projet doit être définitivement abandonné.

Avec le SNADGI, les agents revendiquent et exigent :

- **l'arrêt des suppressions d'emplois.**
- **le retrait du projet dit de « mobilité ».**
- **le maintien de la séparation assiette/recouvrement et la séparation ordonnateur/comptable.**
- **le refus de la polyvalence généralisée.**
- **l'arrêt des réformes de structures sans réelle concertation.**
- **l'augmentation des salaires pour tous par la revalorisation du point d'indice : pas de salaire au « mérite ».**
- **des conditions de travail réellement dignes de ce nom pour tous.**